



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 OCTOBRE 2010 – 20H30 – BAGE-LE-CHATEL

Accueil

Brigitte JANOTA souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires à Bâgé-le-Châtel, tout particulièrement aux nouveaux conseillers communautaires de Manziat, souhaite une bonne réunion de travail et convie tous les membres au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Guy BILLOUDET remercie Brigitte JANOTA pour son accueil, excuse Michel VOISIN, Député-Maire de Replonges, et François SEBERT, Trésorier, et remercie Gilbert THOMAS, Conseiller Général, pour sa présence. Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux communautaires de Manziat et notamment à Daniel DESROCHES, Maire de Manziat. Ce dernier, après s'être présenté, cède la parole à l'assemblée pour un tour de table de présentation.

Adoption du compte-rendu du Conseil du 26 juillet 2010

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 juillet 2010 est adopté avec une abstention.

Développement économique

▪ Suivi des travaux et projets :

Avancée des travaux des ZA :

Les travaux de la ZA intercommunale sur Feillens/Replonges se poursuivent. Un dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Général de l'Ain pour un montant de 400 000 €HT.

Sur la première ZA intercommunale à Feillens, toutes les ventes restantes sont en cours chez le Notaire. Celle pour l'entreprise CREADIODES a été signée le 7 octobre dernier.

Sur la ZA intercommunale de Charlemagne, les travaux s'achèvent et les éléments ont été transmis au Notaire pour réaliser les ventes.

ZA à Saint-André-de-Bâgé – Secteur de la Croisée :

Après une rencontre avec RTE pour définir précisément les contraintes liées à la ligne très haute tension, un schéma d'aménagement a pu être dessiné. Il n'est pas possible de faire des aménagements sous la ligne, qui est dans sa partie la plus basse. Compte tenu des reculs à respecter vis-à-vis de la RD 28 et le RD 1079, du fait qu'il ne faille qu'un seul accès depuis la RD 28 et que toute voie ouverte à la circulation doit se terminer par une placette de retournement, le schéma d'aménagement s'impose par lui-même. Le bâtiment pour le projet des

pompes funèbres s'insère correctement sur une partie du terrain ; l'autre partie conserve quant à elle de belles possibilités d'aménagements.

Immobilier d'entreprise – Union de Coopératives :

Le permis de construire leur a été délivré le 21 septembre dernier. Le dossier de consultation des entreprises est prêt ; l'appel d'offres va donc être lancé dans les jours qui viennent.

Immobilier d'entreprise – Decodefete/Mag Deco :

Le permis de construire a été déposé le 16 septembre dernier ; le dossier suit son cours.

Pépinière d'entreprises :

Après l'avis favorable du Conseil Général de l'Ain pour une subvention de 180 000 €, l'attribution du FEDER pour une subvention de 350 000 € nous a été confirmée par courrier du 2 août dernier et un arrêté du Préfet au titre de la Dotation de Développement Rural pour une subvention de 303 698 € a été reçu le 30 août dernier.

Pour un montant prévisionnel d'opération de 1 600 000 €, ce projet est subventionné dans sa globalité à hauteur de 52,1%, soit 833 698 €. Ces aides sont conditionnées au démarrage rapide des travaux. Le dossier de consultation des entreprises étant déjà prêt, la consultation a été lancée et les plis ont été reçus le 6 octobre dernier ; ils sont en cours d'analyse.

Un courrier a par ailleurs été fait afin de proposer au Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône d'intégrer la Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL) prévue dans le cadre du CDRA au sein de la pépinière, ce qui serait un véritable atout pour notre pépinière d'entreprises. La question est inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical d'octobre.

▪ **Immobilier d'entreprise MATIT : rachat du bâtiment :**

L'entreprise MATIT souhaite racheter l'extension de son bâtiment réalisé en 2001. Le service des Domaines a été consulté et estime la valeur vénale du bâtiment à un montant de l'ordre de 410 000 à 415 000 €HT, dont il faut retrancher 15% car le bâtiment est en situation occupée, soit 350 000 € environ.

Cette estimation comprend la valeur du terrain, des VRD et des aménagements extérieurs qui ne sont pas la propriété de la CCPB puisque cette extension de bâtiment a fait l'objet d'un bail à construction.

Conformément à notre politique de rachat au montant du capital restant dû majoré des frais de remboursement anticipé, la valeur de rachat s'élèverait à la somme de 200 500 €HT après le loyer de septembre.

Le Conseil accepte la vente à l'unanimité pour un montant de 200 500 €HT.

▪ **Réforme de la TVA immobilière : conséquences sur le prix de vente des terrains :**

Prévue dans la loi de finances 2010, elle impose dans notre cas pour les terrains en ZA une vente soumise à la TVA. Par contre, dans la mesure où les acquisitions des terrains n'ont pas été soumises à la TVA, il ne s'agit pas d'une TVA sur le prix total à 19.6% mais d'une TVA sur la marge. Le calcul de la marge est défini par l'article 268 du CGI (et précisé par le rescrit fiscal n° 2010/21).

$$\text{TVA sur marge} = (\text{prix net} + \text{charges éventuelles} - \text{prix d'acquisition}) \times 0.196$$

Prix net : prix de revient HT de l'opération

Charges éventuelles : ce sont toutes les charges qui reviendraient de droit commun au vendeur et qui sont contractuellement reportées sur l'acquéreur (rien dans notre cas)

Prix d'acquisition : prix d'achat des terrains augmentés des frais notariés

Cette réforme n'aura pas d'impact pour la collectivité, si ce n'est une opération supplémentaire pour reverser la TVA collectée au Trésor. Elle aura peu d'impact pour l'acquéreur puisque cette TVA est déductible (dès lors qu'il est assujetti la TVA), si ce n'est sur le montage financier de son opération car la TVA sera à verser lors de la vente.

Il est préférable de prendre une nouvelle délibération reformulant les montants en conséquence, HT et TTC.

ZAI Feillens :

Prix HT : 15,00 €HT

Prix TTC : 16,94 €TTC

ZAI Charlemagne :

Prix HT : 18,00 €HT

Prix TTC : 20,99 €TTC

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Environnement – Hydraulique

Recrutement d'un nouveau chauffeur-ripeur :

Patrick PALMER, qui a fréquemment effectué des remplacements en tant que chauffeur, a naturellement été recruté sur le poste. Les autres candidats issus du territoire, soit 5 au total, ont été reçus le lundi 20 septembre dernier.

Envoi de la 2^{ème} facture ordures ménagères :

Pour information, les factures ordures ménagères du second quadrimestre 2010 ont été envoyées.

Remplacement des colonnes de tri brûlées :

Suite au sinistre survenu sur le PAV du cimetière de Manziat, une commande de colonnes de tri a été préparée. Compte tenu des autres colonnes vandalisées, 10 colonnes devraient être commandées. Le coût estimatif s'élève à 11 000 €HT.

Collecte des PAV :

Suite à une demande des communes, la collecte des emballages en Points d'Apport Volontaire sera organisée le jeudi. Ce système a pour but de libérer les colonnes emballages avant les apports du week-end, et ainsi espérer d'avoir moins de dépôts sauvages.

Bassins d'écrêtement de crues de Montépin et de la Loëze :

Concernant le bassin de Montépin, après le débroussaillage, la seconde phase des travaux va débuter ce lundi. Il s'agit de la réfection des murs de l'ouvrage existant.

S'agissant du bassin de la Grande Loëze, si le délai de livraison des ouvrages est respecté, l'entreprise SOCAFL envisage de commencer les travaux à partir de la fin du mois de novembre prochain.

Famille

▪ Transformation de la halte-garderie en multi-accueil :

Le chantier doit débuter la semaine du 18 octobre et durer un mois. Des plages horaires durant lesquelles les nuisances doivent être faibles ont été définies, principalement pendant la sieste des enfants.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) doit effectuer deux visites. Une première durant les travaux afin de voir quelle organisation est mise en place et si la sécurité des enfants est assurée. Une deuxième à la fin des

travaux afin de vérifier si les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. Le Conseil Général nous a accordé un agrément provisoire et nous autorise donc à ouvrir en multi-accueil pendant la durée des travaux.

Une nouvelle organisation des services est mise en place pendant la durée des travaux. Les temps collectifs du Relais Assistants Maternels se dérouleront dans des locaux municipaux (le mardi dans la salle de l'ancienne ludothèque à Bâgé-le-Châtel et le jeudi dans la maison de quartier à Feillens) ; des après-midis jeux sont organisés par la ludothèque à Bâgé-le-Châtel.

Un courrier d'informations a été envoyé aux parents afin de leur demander de continuer à fournir le repas de leur enfant jusqu'à fin octobre.

Julien BERTHOLLET a été recruté au multi-accueil pour un temps de travail hebdomadaire de 17,50 heures et le remplacement du congé maternité d'Aurélien VOITURET (16,25 heures par semaine).

▪ **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville :**

La consultation des entreprises pour les travaux du Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville s'est achevée le 8 septembre dernier ; les offres sont en cours d'analyse.

▪ **Suites de l'étude gérontologique :**

Différentes pistes sont actuellement à l'étude pour le transport des personnes âgées. D'une part, l'approfondissement de la possibilité de transport à la demande avec l'exemple du Bugey ; d'autre part l'acquisition éventuelle d'un minibus, dont les financeurs seraient des entreprises locales par le biais d'espaces publicitaires sur le véhicule.

▪ **Groupe d'entraide mutuelle (GEM) « Tendre la Main » :**

La réunion avec tous les responsables des CCAS, organisée par l'animatrice-coordinatrice du GEM, s'est déroulée le 9 septembre dernier.

Après une présentation des missions et des actions du GEM, il en est ressorti un manque de communication. Des articles pour faire connaître le GEM seront ainsi diffusés sur le site Internet de la CCPB et seront proposés pour une diffusion auprès des communes.

Bâtiments

Jean-Michel DIOCHON dresse au Conseil l'état d'avancement de tous les chantiers en cours.

▪ **Accueil de jour Alzheimer à Replonges :**

La réception des travaux est prévue le 18 octobre prochain, avec toutefois des problèmes rencontrés avec certaines entreprises. Le jardin paysager va pouvoir débuter après la libération de l'extérieur du site par les entreprises.

Par ailleurs, la structure métallique du PPE pourrait être repeinte pour une uniformisation avec l'accueil de jour et la petite unité de vie. Cette proposition sera soumise lors du prochain budget.

▪ **Immobilier d'entreprise – Fermetures Rion :**

Le bâtiment est hors d'eau, hors d'air. Les problèmes de charpente ont fait l'objet d'un courrier en recommandé par le maître d'œuvre. Le système de rétention sera réalisé en souterrain pour que l'entreprise ne soit pas pénalisée en cas d'extension.

▪ **Tennis couverts et tennis de table à Feillens :**

Le terrassement a débuté, avec une technique chaulée, validée et suivie par le bureau d'études géotechniques.

▪ **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville :**

Jean-Michel DIOCHON nomme les entreprises retenues pour la réalisation du chantier ; le coût total de ce bâtiment s'élevant à 1 200 693,05 €HT contre une estimation de 1 391 300,00 €HT.
Le début des travaux est prévu à la fin du mois d'octobre 2010 pour une durée d'un an.

▪ **Informations et questions diverses :**

Comme chaque année, la Commission Bâtiments a défini un programme de travaux pour l'année 2011.
L'appel d'offres pour la pépinière d'entreprises a été lancé avec une date limite de remise des plis pour le 6 octobre prochain.

La pose du faux-plafond dans la salle de rangement du gymnase Armand MOREL se finalise.

La déconstruction de la SCAM à Manziat est terminée.

Chaque commune a reçu son diagnostic sur l'accessibilité de ses voiries et espaces publics. La démarche reste à entreprendre pour l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public). Réaliser ces diagnostics à l'échelle intercommunale permet d'une part de soulager financièrement les communes tout en optimisant le coût et d'autre part d'utiliser un même cahier des charges sur l'ensemble du territoire. Par contre, ces diagnostics ERP donneront aux communes des obligations, contrairement à celui des voiries et espaces publics qui ne formulait que des préconisations. Les communes seront ainsi contactées pour valider la liste de leurs ERP.

Sports – Loisirs – Culture

Le Président informe le Conseil que Bertrand VERNOUX assurera désormais la Présidence de la Commission Sports- Loisirs – Culture.

▪ **Organisation d'une manifestation culturelle :**

La CCPB a été contactée par Madame VINCENT pour nous proposer une initiative culturelle, à savoir l'organisation d'une soirée de théâtre. La troupe est composée de bénévoles et s'appelle « Côté Jardin ». La représentation s'intitule « Un manoir sans défense », selon une comédie de Philippe Caure.

La troupe cherchait d'une part un soutien logistique pour la billetterie notamment et la communication et d'autre part une association intercommunale car l'excédent de la soirée est reversée à l'association. Naturellement, l'Office de Tourisme apparaissait comme l'association idéale. La prise de contact s'est faite et la Commission a émit un avis favorable pour soutenir cette initiative. La CCPB prendra en charge la reproduction des affiches et l'Office de Tourisme s'occupera de la billetterie.

La représentation se déroulera le samedi 20 novembre prochain à 20h30 à la Salle Notre Maison à Feillens. L'entrée sur réservation est de 6€, avec un demi tarif pour les moins de 12 ans.

▪ **Complexe sportif à Bâgé-la-Ville**

La Commission s'est réunie le 28 septembre dernier pour la présentation du projet, en présence de l'architecte. Les plans ont été présentés. L'implantation est prévue entre le Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville et le gymnase Armand MOREL, à côté du Collège Roger POULNARD.

La CCPB gère le gymnase Armand MOREL, dont l'utilisation est prioritairement dédiée aux scolaires et est ouvert, le reste du temps, aux associations. Le gymnase Armand MOREL dispose également d'une salle d'arts martiaux et de musculation.

L'équipement actuel est à saturation, tant au niveau des scolaires que des associations, et le développement de la collectivité depuis plusieurs années est générateur de nouveaux besoins, tout particulièrement dans le secteur des activités sportives et de loisirs. C'est pourquoi le projet de construction d'un nouveau complexe sportif a été lancé.

Il est important de rappeler la complémentarité des deux équipements : ce nouveau complexe sportif ne viendra pas remplacer l'actuel gymnase mais bien élargir les possibilités d'utilisation d'équipements sportifs, avec de nouvelles pratiques sportives possibles.

La surface totale du bâtiment s'élève à 1 854 m². La salle de sport permet la pratique de tous les sports en salle et notamment du hand-ball, ce que ne permet pas le gymnase Armand MOREL. Elle dispose d'un mur d'escalade et de gradins d'une capacité de 244 places assises. Une zone de marquage de 2 mètres a également été prévue pour que la vision de l'aire de jeu depuis les gradins soit complète. Le sol prévu est du même type que celui du gymnase Armand MOREL, c'est-à-dire un sol à la fois sportif et polyvalent.

Sous les gradins, sont implantés les vestiaires, sanitaires, infirmerie et rangements. Un autre volume d'une hauteur moindre est prévu pour le dojo avec 2 aires de combat, un rangement et le local chaufferie.

Le projet a été présenté aux représentants du collège et aux associations et semble donner satisfaction. Il reste naturellement des ajustements de détail à faire sur les plans, mais à ce stade, afin d'avancer sur ce projet, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à solliciter des subventions. Le montant total des travaux, hors honoraires, est estimé à 1 723 000 €HT. Le planning prévisionnel des travaux est un démarrage des travaux en septembre 2011 pour une mise en service à la rentrée scolaire 2012.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Mise en réseau des bibliothèques municipales :**

Une réunion s'est déroulée le 5 octobre dernier pour la remise du matériel informatique aux bibliothèques municipales. Vont suivre désormais l'installation du logiciel MICROBIB et les formations des bénévoles avant la mise en réseau effective d'ici la fin de l'année. Des commissions de travail ont été créées et vont pouvoir se réunir.

Jeunesse

▪ **Mise en place d'un Conseil Intercommunal des Jeunes :**

Différents documents ont été transmis aux membres de la Commission durant le mois d'août afin d'être retravaillés durant la réunion du 14 septembre : un livret d'information, une fiche de candidature et une autorisation parentale ainsi qu'une charte du Conseil des Jeunes.

Les points suivants ont été discutés et décidés lors de la réunion du 14 septembre :

- le Conseil est destiné aux élèves de 6^{ième} et de 5^{ième} qui résident au sein de la CCPB et scolarisés au collège de Bâgé-la-Ville ou au collège de Feillens (120 sur 200 élèves au total à Feillens) ;
- les jeunes sont élus pour deux ans ;
- le nombre de jeunes élus souhaité au sein du Conseil est de 25 ou 27 élèves ; si le nombre de candidats est inférieur à 25, il n'y aura pas d'élections ;
- il a été envisagé d'organiser des élections par liste, afin que toutes les communes du territoire soient représentées ;
- les réunions auront lieu à la CCPB, après les cours, de 17h à 18h30, deux fois par trimestre ;
- le déplacement « aller » est pris en charge par la CCPB, les parents s'engagent quant à eux à venir chercher leur enfant à l'issue de la réunion.

La présentation du Conseil a été faite la semaine passée avec Sophie BERRY. Les 12 classes du collège de Bâgé-la-Ville (6 classes de 6^{ième} et 6 classes de 5^{ième}) ainsi que tous les élèves de 6^{ième} et 5^{ième} du collège de Feillens ont ainsi eu la possibilité de poser leurs questions. Des documents de présentation leur ont aussi été distribués.

Assainissement non collectif

Dominique REPIQUET informe le Conseil que le contrôle des équipements individuels se poursuit.

Une réunion de la Commission est par ailleurs programmée le mercredi 27 octobre prochain à 20h30. Cette réunion sera l'occasion de faire un bilan sur les contrôles mais aussi sur la première facturation de la redevance. Deux autres points importants seront développés, à savoir d'une part l'opportunité d'organiser un service de vidange des équipements et d'autre part les possibilités de financement pour la réhabilitation de certaines installations. Enfin, les actions de communication et d'information seront également abordées.

Informations et questions diverses

▪ **Admissions en non valeur :**

Plusieurs admissions en non valeur ont été adressées par le Trésorier pour le budget ordures ménagères.

Il s'agit :

- Rôle 2006 : 184,93 € : LANGLAIT Christophe et BARBIER Nathalie ; la procédure de surendettement s'est soldée par un effacement de la dette.
- Rôle 2006 : 61,64 € : Imprimerie DESBROSSES ; la procédure de liquidation judiciaire s'est soldée par une clôture pour insuffisance d'actif.
- Rôle 2006 : 61,64 € : Atout construction ; la procédure de liquidation judiciaire s'est soldée par une clôture pour insuffisance d'actif.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône :**

La valeur locative de la gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône a fait l'objet d'une révision de sa valeur locative comme chaque année. Les services fiscaux évaluent le loyer annuel à la somme de 71 960 € à compter du 1er juin. Il est actuellement de 67 136,76 €.

Une délibération au prochain Conseil est nécessaire pour autoriser le Président à signer l'avenant.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Piscine Archipel à Pont-de-Vaux :**

Une rencontre s'est déroulée le 2 septembre dernier en présence d'Henri GUILLERMIN, Président de la CC du canton de Pont-de-Vaux, sa Directrice Elizabeth GRAPPIN, la Principale et la Gestionnaire du collège Roger Poulard.

Le collège présente un arriéré de factures de 2 années pour l'apprentissage à la natation des élèves de 6ème, soit 3400 €. La CC du canton de Pont-de-Vaux a souhaité faire le point sur la situation et il s'avère que le collège est dans l'incapacité financière de prendre en charge les frais liés à l'apprentissage de la natation des élèves de 6ème.

Henri GUILLERMIN a rappelé que le coût de la séance correspondait aux seules charges de fonctionnement (hors amortissement de l'équipement et frais financiers supportés par la CC). Cela revient à 110 € par séance d'une heure. Le CG01 participe à hauteur de 25 € par séance par classe pour 2 lignes d'eau. Etant donné qu'il y a 2 classes en simultané dans la piscine et près de 4 lignes d'eau mises à leur disposition, le CG01 accepte de verser 50 € par séances. Le coût résiduel est donc de 60 € par séance, soit un coût total pour 20 séances de 1 200 € pour l'année scolaire.

Après discussions la proposition est la suivante :

- Prise en charge par la CCPB des frais d'apprentissage à la natation pour les élèves de 6ème du collège public et du collège privé, soit un coût total de 2 400 € pour l'année scolaire 2010/2011.

Cela suppose une évolution des compétences de la CCPB.

- La CC du canton de Pont-de-Vaux annule l'arriéré de factures des 2 dernières années.

Certains membres du Conseil déplorent non pas le fond mais la forme de cette demande. D'autres considèrent que ce n'est pas à la CCPB de financer l'apprentissage de la natation des collégiens, d'autant plus que la CCPB finance l'apprentissage de tous les élèves du territoire en cours préparatoire. Le Président précise qu'il s'agit davantage d'initiation à la natation pour les cours préparatoire, pas de véritable apprentissage. Quoi qu'il en soit, chaque conseil municipal sera amené à délibérer car cette proposition nécessite une évolution des compétences de la CCPB.

Le Conseil accepte avec deux votes contre.

▪ **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) :**

Par arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2010, la CCPB dispose officiellement de la compétence pour la création, l'extension et la gestion de Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

La MSP en cours de construction à Feillens va donc être transférée de plein droit à la CCPB. Un procès verbal doit être établi pour préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et leur évaluation. La CCPB se substitue automatiquement à la commune de Feillens dans les marchés conclus pour les travaux. Elle demande à devenir propriétaire des biens, puisqu'ils ne font pas partie du domaine public de la commune, à un prix correspondant à leur valeur vénale, c'est-à-dire dans le cas présent du montant des travaux déjà réalisés augmenté du prix d'acquisition de la propriété. De la même manière, la CCPB récupère l'intégralité des subventions accordées pour ce projet.

Le bilan financier de l'opération a été réalisé. Le coût de l'opération s'élève à 2 660 000 €HT, les subventions attribuées s'élèvent quant à elles à 1 220 000 €HT, soit un besoin de financement de 1 440 000 €.

S'agissant du projet sur Bâgé-le-Châtel, une première réunion s'est déroulée avec les professionnels de santé le 1er octobre. Ils ont été informés des conditions à respecter pour bénéficier de subventions d'Etat dans le cadre du plan de financement de 250 maisons de santé en milieu rural. Et notamment l'obligation de réaliser entre les professionnels de santé un projet de santé respectant le cahier des charges national. Les premières esquisses leur ont également été présentées. Ils doivent désormais se réunir pour travailler sur les plans et leur projet de santé. La première sélection de dossiers devant se faire pour la fin octobre, l'objectif est de déposer un dossier avant cette date.

Enfin, concernant Replonges, un site a été envisagé avec Michel VOISIN ; des négociations sont en cours.

▪ **Emprunt pour le financement de la MSP à Feillens et la construction des tennis couverts et du tennis de table :**

Pour la MSP à Feillens, le besoin de financement sur l'opération s'élève à 1 440 000 €.

Pour la construction des tennis couverts et du tennis de table, là aussi le bilan financier de l'opération a été réalisé. Le coût de l'opération s'élève à 2 120 000 €HT, les subventions attendues s'élèvent quant à elles à 170 000 €HT. Il restait à définir la participation de la commune de Feillens. La proposition faite par le Président est que pour de telles opérations, la commune prenne en charge 20% du coût global de l'opération, déduction faite des subventions. Cela pourrait servir de base pour les prochaines opérations.

Pour les tennis, le coût de l'opération déduction faite des subventions attendues s'élève à 1 950 000 €HT. La participation de 20% de la commune de Feillens s'élèverait ainsi à 390 000 €, composée par l'apport du terrain - 8650 m² à 30 € le m², soit 260 000 € - majoré de la prise en charge d'une partie des VRD et des parkings pour un montant de 130 000 €. Le besoin de financement pour les tennis s'élève donc ainsi à 1 560 000 €.

En aparté, Guy BILLOUDET rajoute que lors d'une Commission Sports Loisirs, il avait indiqué que la commune de Feillens participerait à cette opération, en avançant que cette participation correspondrait environ à la construction du tennis de table. Aujourd'hui, au regard des chiffres, cela se confirme car l'estimation était de 401 600 €, le résultat de l'appel d'offres étant de 3,9% en-deçà de l'estimation, le prix de revient du tennis de table s'élève à 386 000 €, et la participation de la commune s'élève à 390 000 €.

Pour ces 2 opérations, l'emprunt nécessaire s'élève au total à 3 000 000 € et 3 banques ont été consultées : la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, sur des prêts à taux révisibles et des prêts à taux fixe. Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux fixes, la position du Bureau est de rester sur du fixe. Ensuite, le Crédit Agricole étant le mieux positionné, une dernière négociation s'est faite lors du dernier Bureau et le Crédit Agricole propose un taux fixe de 2,87% sur 14 ans.

Le Conseil accepte avec une abstention.

▪ **Accueil des gens du voyage :**

Par courrier en date du 20 juillet dernier reçu le 30 juillet à la CCPB, le Préfet nous a adressé la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, approuvé le 18 juin dernier, conjointement avec le Président du Conseil Général. La révision porte principalement sur le suivi des gens du voyage en ce qui concerne l'accès aux droits, la scolarisation des enfants, l'insertion sociale et professionnelle et l'harmonisation des tarifs et des prestations.

Le Préfet nous rappelle surtout que l'aire d'accueil et le terrain de grand passage prévus au schéma n'ont pas été réalisés. Le Préfet nous demande alors de lui adresser, avant la fin du mois de septembre une proposition de réalisation avec des terrains identifiés et un échéancier explicitant les délais de réalisation de ces équipements. Il précise enfin que sur notre secteur, les besoins en équipements ont été définis à l'échelle du territoire Val de Saône Nord qui dépasse largement le périmètre de notre intercommunalité et que rien ne s'oppose donc à ce que d'autres collectivités participent au financement des équipements.

Conformément à la position du Bureau, un courrier a été envoyé au Préfet de l'Ain et le Président en donne lecture au Conseil :

«

Objet : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Votre courrier en date du 20 juillet 2010

Nos réf. : GB/AC/2010-0264

Monsieur le Préfet,

Réuni le 10 septembre dernier, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a pris connaissance de votre courrier cité en objet et a réexaminé avec la plus grande attention le dossier relatif à l'accueil des gens du voyage.

Vous observez à juste titre que l'aire d'accueil et le terrain de grand passage prévus au schéma n'ont pas été réalisés. Vous nous demandez alors de vous adresser avant la fin du mois de septembre prochain une proposition de réalisation avec des terrains identifiés et un échéancier explicitant les délais de réalisation de ces équipements.

Sans vouloir occulter les responsabilités et devoirs qui sont les nôtres, la tâche n'est pas simple, et ce d'autant plus que les terrains fréquentés par les gens du voyage se situent principalement en zone inondable de la Saône. Qui plus est, vous précisez très justement que sur notre secteur, les besoins en équipements nécessaires à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ont été définis à l'échelle du territoire Val de Saône Nord, qui dépasse largement le périmètre de notre intercommunalité.

C'est pourquoi la volonté exprimée par le Bureau est de poursuivre la réflexion, notamment sur les lieux d'implantation au regard de leur pertinence, à l'échelle des intercommunalités du Val-de-Saône Nord.

Aussi, afin de pouvoir progresser rapidement sur ce dossier, j'émets le souhait, avec l'espoir de recevoir votre approbation, qu'une réunion puisse s'organiser sous votre présidence et en présence de Monsieur Michel VOISIN, Député-Maire de Replonges, Monsieur Henri GUILLERMIN, Président de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Vaux, Monsieur Christophe GREFFET, Président de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Veyle, le médiateur des gens du voyage, et moi-même.

Dans l'espoir de voir la réflexion relancée à une échelle appropriée pour ce dossier et dans l'attente des suites à donner, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération. »

▪ **Intervention d'Eric RENAUD, Président du Comité de Jumelage :**

Eric RENAUD informe le Conseil que l'Assemblée Départementale des Comités de Jumelage se déroulera le 20 novembre prochain à Bâgé-la-Ville.

Par ailleurs, le Comité envisage de rénover tous les panneaux du jumelage situés dans les communes. Il est demandé à chaque commune de transmettre le nombre de panneaux présents sur sa commune.

Intervention de Gilbert THOMAS

▪ **Navettes Mâcon / Bâgé / Feillens :**

Gilbert THOMAS rappelle que le Conseil Général de l'Ain assure des navettes par bus entre Mâcon, Bâgé et Feillens à raison de 4 aller/retours par jour du lundi au vendredi. Cette information est peu connue des habitants et le Conseiller Général incite les communes à diffuser cette information dans les bulletins municipaux.

▪ **Subventions attribuées par le Conseil Général de l'Ain :**

Gilbert THOMAS indique au Conseil les différentes subventions attribuées par le Conseil Général de l'Ain sur le territoire de la CCPB :

- pour la CCPB, la subvention de 180 000 € pour le giratoire sur la RD1079 nécessaire à l'aménagement de la ZA du Buchet ;
- dans le cadre du CDRA, une dizaine de dossiers ont été instruits pour un montant d'environ 106 000 € ;
- pour la commune de Feillens, une subvention de 3 800 € a été attribuée au titre des aides d'urbanisme ;
- pour les trois unions musicales enfin, une subvention globale de 3 294 € a été attribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée